

Mesures de lutte contre la propagation des virus

(COVID-19 et Grippe saisonnière)

Chers, chères Collègues,

Comme vous le savez très probablement le coronavirus COVID-19 est désormais confirmé sur le territoire suisse. C'est pourquoi nous vous invitons à respecter ces quelques règles simples permettant de limiter la transmission des infections. Notez que ces mesures sont valables pour toutes les maladies hivernales comme par exemple la grippe saisonnière ou autres infections virales.

Si vous ressentez des symptômes grippaux (courbatures, fièvre, gêne respiratoire) prenez sans tarder contact avec votre médecin traitant et informez votre responsable.

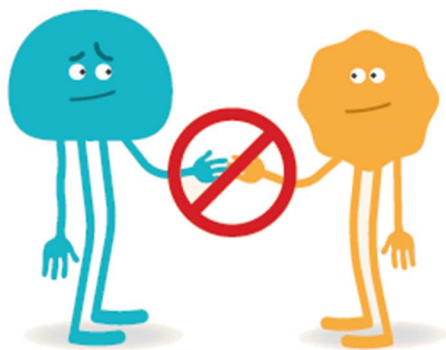
Merci donc de suivre au mieux ces recommandations pour le bien-être de la vie en société.



Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon et utiliser une solution hydroalcoolique (désinfectant)



Se couvrir la bouche dès que l'on tousse, éternue (dans un mouchoir à usage unique ou dans le pli du coude)



Eviter de serrer les mains, d'embrasser, de partager ses effets personnels



Se moucher dans des mouchoirs à usage unique et les jeter